

Astuce Jurigeek du **Lundi**

# Comment signer (valablement) un contrat?

Spoiler alert : pas en scannant une signature...

**Yes! Voilà ton premier gros contrat,  
fini les Buritos, tu vas enfin aller  
manger chez Glenn Viel!**



**Il faut juste signer!**

**Vite!!!!**

# Quand tu signes un contrat, tu envisages souvent **2** options

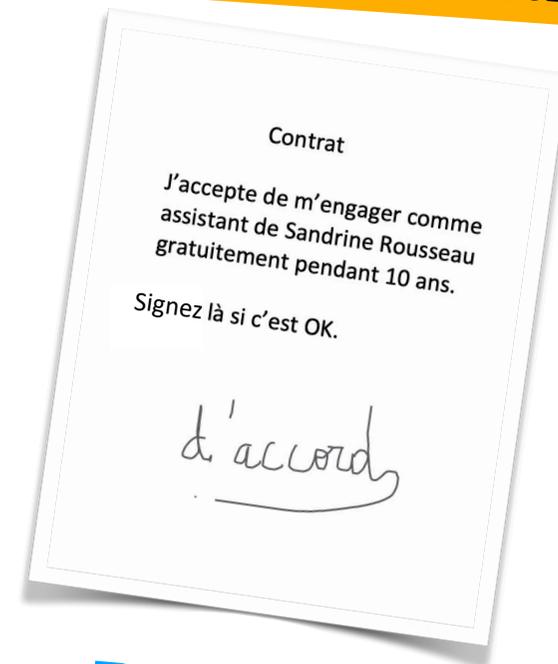
Signer avec ton stylo BIC



- « - Mais qui fait encore ça???
- Mon grand-père
  - Papy Jean?
  - Ouais papy Jean
  - Je le croyais mort...
  - Des fois on sait pas trop... »

**Old school**

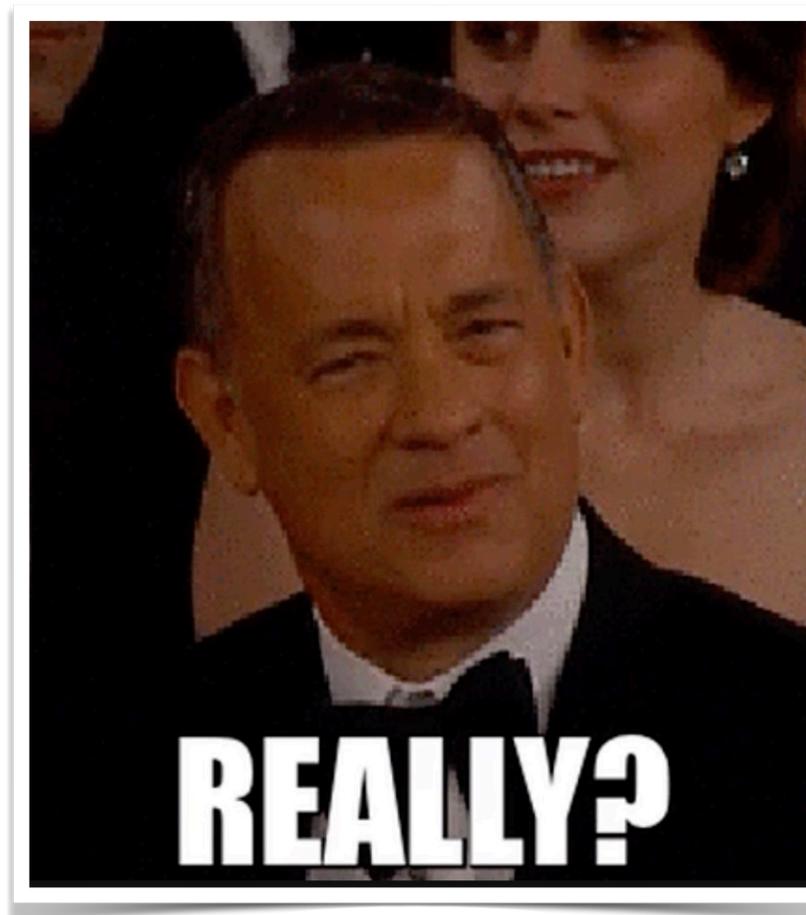
Signer en dessinant  
une signature sur ton écran



ou

**Dumb school**

**Sérieux?  
Tu crois vraiment que faire un dessin  
à la souris sur ton écran vaut signature???**



Et ben non...

## Allez hop, Code civil! s'il vous plaît...

### > Article 1367

La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement à l'acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte.

Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Versions ▾

Liens relatifs ▾

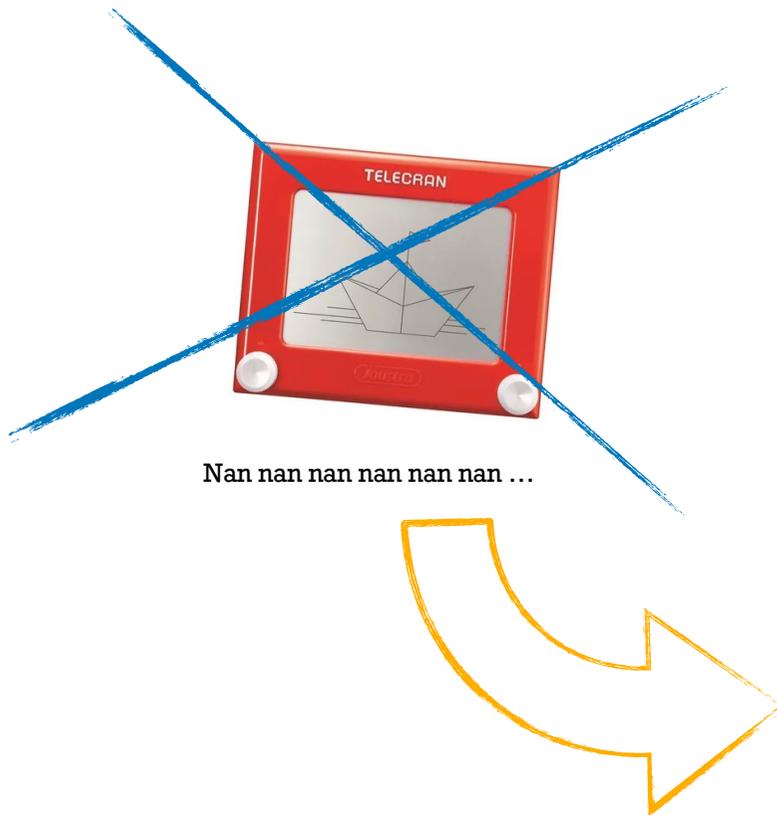
Versi

Modifié par Ordonnan



Mais ça veut dire quoi ce charabia????

# Ça veut dire qu'une signature électronique c'est pas un dessin sur un écran...



Nan nan nan nan nan ...

Sinon pourquoi l'Agence Nationale de Sécurité  
des Systèmes d'Informations (ANSSI) ferait des  
livres aussi gros?



...et sans images en plus...

## Alors on panique?...



J'ai signé tous mes contrats comme ÇAAAAA!!!!

« Au fait, t'es sûr que c'est pas juste le stagiaire qui signe? T'as vérifié sa délégation?  
- Euh non... C'est vrai qu'il avait l'air bien jeune...  
- Voilà, voilà.  
- Et merde... »

## Non, on ne panique pas...

Ou alors juste un peu...

**Pour faire simple,**  
la vraie signature électronique  
passe par un opérateur habilité.



Un truc en « sign » quoi...

**Il y en a plein.** Il faut juste vérifier  
qu'ils sont habilités. En cas de doute,  
on vérifie sur le site de l'ANSSI.



One more thing...



## Une signature scannée avec un contrat...

Ça ressemble à une  
signature valable...



Les plus jeunes, lâchez vos  
smartphones et allez  
voir la pub Canada Dry ...

... bande d'ignares

... ça a le goût  
d'une  
signature  
valable...

... mais ça n'est  
pas une signature valable.

C'est juste un « *commencement de preuve  
par écrit* »...

Et ça juridiquement c'est pas top.

**C'est tout pour aujourd'hui.  
Fermez ce PDF et retournez  
bosser au lieu de glander sur**

**Linked **

**Zou! Du balais!**

**[www.getavocat.fr](http://www.getavocat.fr)**